

<b>PRESENTS</b>		
COENT	André	<i>Président de la Commission</i>
BOURIOT	François	<i>Vice-Président de la Commission (Finances)</i>
LE GUÉVEL	Jean-François	<i>Membre du Bureau Exécutif (Usages Numériques)</i>
ABRAHAM	Gilberte	<i>ROSPEZ</i>
BOURGOIN	Jean-Marie	<i>PLOULEC'H</i>
DELISLE	Hervé	<i>LANGOAT</i>
DISSEZ	Rémi	<i>CM, SAINT-MICHEL-EN-GREVE</i>
GAULTIER	Marie-France	<i>TREGUIER</i>
HUNAUT	Christian	<i>LANNION</i>
JEGOU	Jean-Claude	<i>PLUZUNET</i>
KERAMBRUN	Roger	<i>CM, PLOUGRESCANT</i>
KERAUDY	Jean-Yves	<i>PERROS-GUIREC</i>
LE MEN	Françoise	<i>LANNION</i>
LE QUEMENER	Michel	<i>TREZENY</i>
MAHE	Loïc	<i>PLEUBIAN</i>
PARISCOAT	Arnaud	<i>LA ROCHE-DERRIEN</i>
PRAT	Roger	<i>PRAT</i>
QUILIN	Gérard	<i>PLOUNEVEZ-MOEDEC</i>
RICHARD	Nicolas	<i>TREGROM</i>
SALIC	Mireille	<i>POULDOURAN</i>
<b>EXCUSES</b>		
BOITEL	Dominique	<i>KERMARIA-SULARD</i>
DRONIOU	Paul	<i>TREGASTEL</i>
EGAULT	Gervais	<i>LOUANNEC</i>
GOURHANT	Brigitte	<i>PLOUBEZRE</i>
GOURONNEC	Pierrick	<i>PLEUMEUR-GAUTIER</i>
KERNEC	Gérard	<i>LE VIEUX MARCHE</i>
L'HOTELLIER	Bertrand	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
LUCAS	Catherine	<i>BERHET</i>
NEDELEC	Jean-Yves	<i>PLOUGUIEL</i>
PRAT	Marcel	<i>PLOUMILLIAU</i>
ROBERT	Éric	<i>LANNION</i>
ROGARD	Didier	<i>PLEUDANIEL</i>
<b>ASSISTAIENT</b>		
MAHE	Michèle	<i>Trésorière Principale</i>
FALEZAN	Gérard	<i>Président du Conseil de Développement</i>
HUONNIC	Pierre	<i>Conseil de Développement</i>
MONFORT	Jean-Jacques	<i>Directeur Général des Services</i>
LE MAZEAU	Frédéric	<i>Directeur des Finances et de la Prospective</i>
VASLET	Isabelle	<i>Direction Finances</i>
SALAUN	Morgane	<i>Direction Finances</i>

## ORDRE DU JOUR

## 1. Finances :

- Décision modificative budgétaire n°1
- Subventions 2017

## 2. Chambre régionale des comptes : rapport d'observations définitives relatif à l'Office de Tourisme de Lannion-Trégor Communauté

## 3. Chaufferie bois et réseau de chaleur du Centre Hospitalier de Lannion : projet de rachat par LTC – Déclaration d'intérêt communautaire

## 4. Questions diverses.

.....

André COENT précise que :

- La question n°2 ne sera pas traitée car elle relève du Comité de Direction de l'EPIC OTC
- Parmi les questions diverses seront étudiées la modification statutaire du Syndicat de l'Aéroport, la modification statutaire du SMICTOM du Menez Bré, la désignation d'un représentant au sein de la commission consultative paritaire départementale de l'énergie entre le SDE et les EPCI ainsi que le schéma d'orientations « Petite Enfance et parentalité » 2017-2020.

## 1. Finances

### 1.1 Décision modificative budgétaire n°1

François BOURIOT présente la Décision Modificative (document joint en annexe) pour les Budgets Principal, Immobilier locatif, Transports, Abattoir, Gestion Déléguée de l'Eau, Assainissement et Espace d'activités de Kerbiquet.

Il rappelle que le Budget Primitif a été voté début janvier 2017 sur les bases connues en décembre et que la DM vient corriger ou compléter certaines inscriptions.

Pour le Budget Principal :

- Gérard QUILIN demande ce qu'il en sera de la gestion de la plateforme bois. Il lui est précisé que la gestion du stock sera faite par LTC avec un approvisionnement par Bocagénèse.
- Jean François LE GUEVEL s'interroge sur l'externalisation des prestations du Bureau d'Etudes et notamment sur l'incidence sur les coûts refacturés aux Communes. Il lui est répondu que cela serait transparent, les tarifications forfaitaires adoptées sont maintenues. Jean Marie BOURGOIN demande si d'autres solutions n'auraient pas pu être envisagées. Il lui est répondu que face aux très nombreuses sollicitations et à l'extension du territoire, l'externalisation est la meilleure solution pour répondre dans des temps raisonnables aux demandes faites à LTC. Les études liées à la SEM sont également très importantes.
- Françoise LE MEN demande si les montants indiqués pour les PLU communaux en fonctionnement et en investissement ne concernent que des études. Il lui est répondu que les montants concernent uniquement les dossiers déjà commencés par les communes, que les études sont prévues en investissement et que les frais inscrits en fonctionnement concernent les frais d'affichage, de parution, de reprographie et de rémunération des commissaires enquêteurs.

Pour le budget Immobilier locatif :

Jean Marie BOURGOIN demande des précisions sur le projet d'acquisition à 300 000 €. Il lui est répondu que le projet concerne un bâtiment d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, visible depuis des axes importants de circulation, destiné à être le magasin de vente de la recyclerie. Il est également précisé que la somme de 300 000 € est une provision, que le projet n'est pas clos mais qu'à priori, la pré étude du modèle donne un loyer supportable par le potentiel locataire qui serait l'AMISEP Kerlann.

Françoise LE MEN demande également pour ce bâtiment quelle est la durée d'amortissement envisagée. Il lui est répondu que l'enveloppe de travaux est estimée à 200 000 € avec un amortissement global sur 15 ans mais que le modèle économique doit encore être finalisé.

➤ **Avis favorable**

## 1.2 Subventions

François BOURIOT présente les tableaux de subventions avec les propositions des commissions ad hoc (document joint en annexe).

Au titre de la compétence économie :

- Arnaud PARISCOAT demande si la subvention accordée par LTC pour Ohé Prométhée se fait en lieu et place des communes membres de l'EPCI qui jusque-là finançaient l'association. Roger KERAMBRUN ajoute qu'il conviendrait de demander quelle est la prise en charge par les communes du nouveau territoire.
- Des précisions sont demandées sur l'association « les Vitrines du Trégor ». Ces dernières sont apportées par Jean François LE GUEVEL qui rappelle l'objectif de cette association.
- Françoise LE MEN demande quelles sont les motivations au non financement de l'association Cap Avenir. Il lui est répondu que le dossier n'était pas complet et que la principale motivation de la demande était le désengagement du Conseil Départemental ce à quoi LTC ne peut pas toujours répondre favorablement

Au titre de la compétence Habitat :

- En ce qui concerne l'ADIL un report est demandé au vu de leur situation actuelle. Madame MAHE précise que l'association est en dépôt de bilan.
- CAUE : Arnaud PARISCOAT rappelle que la Communauté de Communes du Haut Trégor finançait l'association en lieu et place des communes membres. Si LTC ne finance plus il conviendrait de faire un transfert de charge de l'agglomération vers les communes. Il demande si un périmétrage serait possible pour maintenir le financement par LTC sur l'ancien territoire de la CCHT. Il est proposé de mettre en attente cette subvention afin de réfléchir à la question. André COENT précise que le CAUE est en restructuration avec un désengagement du Conseil Départemental.
- Jean Marie BOURGOIN demande où est la plateforme rénovation. Il lui est répondu que c'est une plateforme virtuelle.

Au titre de la compétence coopération décentralisée :

- Il est proposé de reporter l'étude de la demande de Solidarité Trégor Madagascar dans l'attente de la réception de leur dossier.

Au titre de la compétence sport et culture :

- Loïc MAHE demande ce qu'on entend par « Association non communautaire ». Il lui est répondu que c'est une association dont l'objet ne rentre pas dans les compétences communautaires.
- Christian HUNAUT précise que l'ASPTT compte énormément de licenciés domiciliés en dehors de LANNION et que LANNION ne peut pas financer l'ensemble de ces derniers. Il lui est répondu que cette problématique se retrouve dans de nombreuses associations et qu'on ne pourra pas trouver de réponses à cette problématique ce soir. Il est donc proposé de maintenir les propositions des commissions ad hoc.-

- André COENT s'interroge sur le financement de la Psalette pour des chœurs de messe. Françoise LE MEN précise que cette question a longuement été discutée en commission 6 qui a décidé de proposer une subvention au titre de l'enseignement de la musique. Il est convenu de solliciter les statuts de l'association afin de voir si son objet premier est culturel ou cultuel. François BOURIOT demande donc le report du dossier.
- Christian HUNAUT demande pourquoi les 20km de la côte de granit rose ne sont pas subventionnés au même titre que d'autres manifestations sportives. Il lui est répondu que le dossier a été reporté, certainement en attente de précisions.
- Madame le Trésorier Principal ajoute qu'il conviendra de bien préciser les choses pour l'association VOCE HUMANA avec la proposition d'une part variable en fonction de leurs activités 2017.

Les autres remarques :

- Loïc MAHE demande pourquoi ne figure pas dans ces dossiers le comice agricole. Il lui est répondu que la commission Environnement n'a pas encore étudié les dossiers relatifs à la compétence et que le dossier sera soumis au Conseil Communautaire de juin.
- La demande de l'APF pour un véhicule adapté est également reportée en attente de plus d'éléments sur la destination du projet.
- André COENT rajoute que la Banque Alimentaire a également fait une demande de subvention pour un véhicule. Cette demande sera soumise à une prochaine commission.
- Françoise LE MEN souhaite qu'une définition claire de l'association non communautaire soit faite.

➤ **Avis favorable**

## **2. Chaufferie Bois et Réseau de chaleur du Centre hospitalier Lannion Trestel**

André COENT présente le projet synthétique puis donne la parole à Frédéric LE MAZEAU (document joint en annexe) pour une présentation complète avec notamment les coûts pour LTC et également l'évaluation des charges futures pour les 2 abonnés.

Roger KERAMBRUN demande quel serait le gain pour l'hôpital. Il lui est répondu que ce dernier serait d'environ 40 000 € TTC par an, à l'échelle du scénario 0 comprenant seulement 2 abonnés au réseau de chaleur.

Gérard QUILIN demande quel sera le prix du méga watt. Il lui est répondu que ce dernier serait de 60 € HT soit moins de 64 € TTC. Gérard QUILIN souligne l'intérêt de ce type de projet pour le territoire et pour les abonnés. Il demande si par ailleurs d'autres montages de ce type ont été envisagés. Il lui est répondu que toutes les demandes formulées auprès de l'agglomération sont étudiées et que des modèles économiques sont établis. On ne peut cependant pas le faire pour tout le monde même si l'idée est de mutualiser au mieux les moyens de gestion.

Hervé DELISLE demande si on peut étendre sans contrainte le réseau. Il lui est répondu qu'il convient d'étudier les ratios et que des distances sont à respecter mais que les extensions telles que présentées ce soir dans les différents scénarios sont possibles.

Françoise LE MEN demande si le scénario à seulement 2 abonnés permet l'équilibre du budget. Il lui est répondu que oui.

➤ **Avis favorable**

### 3. Questions diverses :

---

#### 3.1 Commission Intercommunale des impôts directs (CIID)

André COENT présente la proposition de commissaires titulaires et suppléants, proposition issue des communes et de la volonté d'assurer une bonne représentativité sur le territoire (document joint en annexe).

François BOURIOT rappelle les objectifs de cette commission.

➤ **Avis favorable**

#### 3.2 Aides à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de LTC

Il est proposé de reconduire l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs selon les modalités décrites ci-dessous :

- Installation au cours de l'année 2017 sur une des communes de LTC
- Etre éligible à la dotation « Jeunes Agriculteurs » (DJA) versée par l'Etat ou répondre aux critères retenus pour obtenir la DJA à savoir : réalisation d'un plan professionnel personnalisé agréé et validé et d'un prévisionnel économique par le centre agréé, ce prévisionnel devant prévoir de dégager un revenu disponible supérieur à un SMIC au bout de la 5<sup>ème</sup> année.
- Sont également éligibles les dossiers réceptionnés avant le 31/12/2016 répondant aux conditions d'octroi de l'aide mais qui ne disposaient pas à la date de dépôt de l'attestation d'éligibilité à la dotation « jeunes agriculteurs ».

➤ **Avis favorable**

#### 3.3 Modification des statuts de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit

André COENT présente la nécessité de modification statutaire du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit suite aux évolutions des périmètres des intercommunalités et à la diminution de la contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Par ailleurs Guingamp- Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A) n'a pas encore délibéré pour faire le choix ou non d'adhérer au Syndicat Mixte. Ce choix doit être fait avant le 30 mars prochain.

Le Conseil Communautaire devra le 04 avril voter les nouveaux statuts, avec ou non l'adhésion de GP3A, selon les incidences visibles dans les tableaux ci-joints.

Françoise LE MEN s'interroge sur la position du Conseil Départemental dans le financement de l'Aéroport. Il lui est précisé que considérant la vocation économique de l'aéroport et le transfert de cette compétence du CD vers le Conseil Régional suite à la loi NOTRe, le Conseil Départemental peut effectivement décider de ne plus financer. Il n'y a cependant aucun changement jusqu'à la fin de la DSP en cours à savoir jusqu'au 22/09/2017.

➤ **Avis favorable**

### 3.4 Modification des statuts du SMICTOM du Menez Bré

André COENT expose que suite à l'évolution du périmètre des intercommunalités, Guingamp- Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A) se substitue à la Communauté de Communes du Pays de Bégard au sein du SMICTOM du Menez Bré. Le nombre de représentants pour LTC reste identique (18), il n'y a donc pas de nouvelles désignations à faire.

➤ **Avis favorable**

### 3.5 Désignation d'un représentant de LTC à la Commission Consultative Paritaire Départementale de l'Energie entre le SDE22 et les EPCI

André COENT présente la nécessité et l'intérêt de siéger à la Commission Consultative Paritaire Départementale de l'Energie entre le SDE22 et les EPCI qui vise à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, à mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et à faciliter l'échange de données.

Il propose de faire un appel à candidature lors du Bureau Communautaire du 21/03/2017.

➤ **Avis favorable**

### 3.6 Schéma d'Orientations « Petite Enfance et Parentalité » 2017-2020

André COENT présente rapidement le Schéma d'Orientations « Petite Enfance et Parentalité » 2017-2020, résultat d'un travail de diagnostic et de réflexions des acteurs du territoire, élus, CAF, partenaires institutionnels et techniciens, sur l'ensemble du nouveau territoire.

Ce schéma vise

- À déterminer la nécessité ou pas de la poursuite d'un développement quantitatif de l'offre d'accueil compte tenu de l'existant et des projets programmés et connus
- À assurer la cohérence territoriale des projets compte tenu de l'existant
- À assurer l'équilibre entre les différents modes d'accueil en y intégrant la question des MAM (maison d'assistants maternels) tout en s'inscrivant dans les orientations de la CAF sur le taux de couverture des besoins
- À améliorer et à développer l'offre parentalité sur l'ensemble du territoire et d'impulser une dynamique partenariale autour de l'accueil du jeune enfant.

Il a permis de dégager quatre orientations stratégiques :

- Améliorer l'adéquation offre de services/demandes des familles
- Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité
- Améliorer l'information des familles
- Développer la coordination « petite enfance et parentalité » à l'échelle communautaire

Arnaud PARISCOAT fait remarquer une erreur au sein du rapport relative à la microcrèche de QUEMPERVEN. Il lui est répondu qu'une correction serait apportée.

➤ **Avis favorable**